



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du lundi 4 juillet 2022 -

- ORDRE DU JOUR -

I. Désignation d'un secrétaire de séance

II. Approbation du procès-verbal du CA du 24/03/2022

III. Activité pédagogique

- Bilan pédagogique 2021-2022
- Préparation de rentrée
- Echange avec la Norvège 2022-2023
- Convention avec Pickles Company
- Bilan financier FSE
- Evaluation de l'établissement 2022-2023

IV. Administration et logistique

- Concessions de logement 2022-2023
- Conventions de mise à disposition de locaux
- Renouvellement et nouveaux contrats AED

V. Service restauration

- Tarifs restauration 2022-2023
- Convention quadripartite relative au service de restauration
- Convention groupement d'achat régional

Président : Monsieur Jean-François LESACHER

Secrétaire : Monsieur Mathieu FABRE

Total des membres du CA : 30

Quorum : 16

Présents : 18

Votants : 18

Invités : 0

1. MEMBRES DE DROIT

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé
LESACHER Jean-François	Proviseur	X		
FABRE Mathieu	Proviseur adjoint	X		
VIAL Antoinette	Gestionnaire	X		
GUIBOUT Patricia	C.P.E.	X		
GASSION Sandrine	Invitée		X	

2. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
DUPONT Lucette	Conseil régional de la région Normandie	X		X		
GOMONT Patrick	Vice-président de la région Normandie	X			X	
CHAPRON Philippe	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
NOUVELOT Cédric	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
LAISNEY Olivier	Représentant de la commune	X				X
JEAN-PIERRE Françoise	Représentant de la commune		X	X		
LAPORTE Bruno	Représentant Bayeux-Intercom	X			X	
MOULIN Gilles	Représentant Bayeux-Intercom		X		X	

3. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECHEVALLIER Jordan	Personnel enseignant	X		X		
CAPEL Catherine	Personnel enseignant	X		X		
LE DREAU Marie	Personnel enseignant	X		X		
HAMEL Gwénaëlle	Personnel enseignant	X		X		
MULLER Emmanuelle	Personnel enseignant	X		X		
DOMINGUEZ Anne	Personnel enseignant	X		X		
QUEVREUX Sophie	Personnel enseignant	X				X
FEREY Agnès	Personnel enseignant		X		X	
DELAUNAY-MAGNAN Ghislaine	Personnel enseignant		X		X	
MEUNIER Didier	Personnel enseignant		X	X		

BLIN Eric	Personnel enseignant		X		X	
FOURMOND Valérie	Personnel enseignant		X		X	
FLAMENT Anne	Personnel enseignant		X		X	
CABON Christine	Personnel enseignant		X		X	
MARAIS Régis	Personnel A.T.O.S.	X			X	
CHAUVEL Karine	Personnel A.T.O.S.	X		X		
TABOUREL Danièle	Personnel A.T.O.S.	X				X
OUTREQUIN Dominique	Personnel A.T.O.S.		X		X	
ROBIAILLE Fabienne	Personnel A.T.O.S.		X		X	

4. REPRESENTANTS DES ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECLAIRE Agathe	Elève	X			X	
ANFRYE JOURDAIN Anthony	Elève	X			X	
GALLAND Antonin	Elève	X			X	
NOGIER Timo	Elève	X				X
POLETTI Gabriel	Elève	X			X	
GLINEL Célia	Elève		X		X	
MARRE Gustave	Elève		X		X	
MOUAWAD Clément	Elève		X		X	

5. REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
HENRY PICARD Sandra	Parents d'élève	X		X		
HENRY Joël	Parents d'élève	X		X		
ABRAHAM Laurent	Parents d'élève	X		X		
LOIR Dominique	Parents d'élève	X			X	
TASSIN Eric	Parents d'élève	X		X		
LE GRAND Isabelle	Parents d'élève		X		X	
LARUE Nicolas	Parents d'élève		X		X	
QUENTIN Anabelle	Parents d'élève		X		X	

Ouverture de la séance à 18h05. Le quorum est atteint. 18 personnes sont présentes.

M. FABRE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du CA du 24/03/2022 est approuvé à l'unanimité sans remarque particulière.

Mme HENRY-PICARD demande que les questions de la restauration et de la DHG soient abordées à l'ordre du jour.

I. ACTIVITE PEDAGOGIQUE

1- Bilan pédagogique de l'année (cf. annexe)

M. LESACHER rappelle que le rapport annuel s'intéresse au fonctionnement pédagogique ainsi qu'aux conditions matérielles de fonctionnement de l'établissement. Il rend compte de la mise en œuvre du projet d'établissement et doit permettre de se situer au regard des attendus du contrat d'objectifs. Il est adopté par le conseil d'administration.

Les éléments marquants de l'année :

- Crise Covid
- Semestrialisation : expérimentation d'une année scolaire
- Demi-pension : problème de la pause méridienne aggravée par le protocole sanitaire
- Rentrée 2021 : affectation seconde, surbooking, mixité
- Accueil d'un nouveau public en seconde
- Section norvégienne : pas de festivité de la Sainte Lucie, Fête nationale du 17 mai avec les deux autres sections
- Participation au salon des métiers et des formations
- Calendrier des examens
- Préparation de rentrée (2022)
- Numérique : nouvel ENT, pack lycéen et rénovation du parc informatique, site du lycée.
- La comédie musicale Footloose
- Certification PIX

2- Préparation de rentrée.

M. LESACHER fait le point des effectifs et des moyens :

- Explique la délicate ventilation de la DHG. 36 enseignants doivent se répartir 105.48 HSA soit une moyenne de 3 HSA par professeur.
- Rénovation et entretien du parc numérique. Remerciements adressés à Mme Artigues et Mme Dominguez, référentes numériques de l'établissement. Temps estimé à 8h/semaine.
- Projet L.A.C étoffé en 2022
- Vie scolaire : mention des retards et absences en augmentation sur le niveau seconde.

M. MEUNIER explique que certaines absences du second semestre sont liées aux professeurs pris pour les corrections et le passage d'épreuves. Cela a désorganisé les emplois du temps des élèves.

M. LESACHER expose les différentes actions associatives.

M. MEUNIER et Mme HAMEL regrettent que l'instance du CVL n'ait pas été convoquée régulièrement.

M. LESACHER prend bonne note de cette remarque.

Mme HAMEL demande des précisions sur trois points : l'équipement numérique des salles 117-118, la question des HSA et le bilan du « Pack lycéen ».

Mme DUPONT explique que la phase 3 du déploiement de WIFI aura lieu à la rentrée 2023.

Mme DOMINGUEZ ajoute que chaque poste est configuré vers un type de matériel WIFI spécifique par mesure de sécurité.

Mme HAMEL revient sur la DHG en précisant que l'enseignement scientifique ne serait pas dédoublé l'année prochaine.

M. MEUNIER précise que tous les cours d'enseignement scientifique sont dédoublés au lycée Jean Rostand.

VOTE sur l'approbation du compte rendu pédagogique : 15 POUR, 3 ABSTENTIONS, 0 CONTRE

Semestrialisation :

M. LESACHER fait le bilan de la semestrialisation à partir d'une enquête recueillie auprès des professeurs.

M. TASSIN regrette que l'avis des élèves ne soit pas pris en compte sur cette question.

M. MEUNIER puis Mme DOMINGUEZ expliquent que la semestrialisation permet d'avoir davantage de notes significatives. C'est plus rassurant pour les élèves dans le cadre du contrôle continu.

M. MEUNIER affirme que le contrôle continu comptant désormais pour le baccalauréat « stresse » les élèves. En revanche Mme HENRY-PICARD demande s'il est possible de dissocier trimestre/semestre par niveau.

M. MEUNIER expose le problème du choix des vœux de spécialité très précoce en seconde. Il faudrait mieux un choix au second trimestre et une validation au troisième. Pour cette raison, le retour au trimestre pour le niveau seconde semble préférable.

Mme MULLER explique que pédagogiquement, la semestrialisation a plus de sens en première et terminale.

M. MEUNIER ajoute que les familles remettent en cause le nombre d'évaluation. Mais une évaluation ne donne pas forcément lieu à une note. Il existe différents moyens d'évaluer.

M. TASSIN souligne l'importance de la note pour les familles.

VOTE pour la poursuite du semestre en seconde : 0 POUR, 2 ABSTENTIONS, 16 CONTRE

VOTE pour la poursuite du semestre en première : 12 POUR, 6 ABSTENTIONS, 0 CONTRE

VOTE pour la poursuite du semestre en terminale : 11 POUR, 7 ABSTENTIONS, 0 CONTRE

3- Présentation de la ventilation de la DHG pour la rentrée 2022

M. LESACHER présente une mise à jour de la ventilation de la DHG par niveau.

Niveau seconde (234 élèves) :

- Mise en place du dispositif ECLA (Enseignement Conjoint des Langues Anciennes)
- Pas d'accompagnement personnalisé en français
- Maintien de l'accompagnement personnalisé en mathématiques.
- Création potentielle d'un 8^e groupe en anglais.

Niveau première (194 élèves) :

- Baisse des effectifs prévisionnels en HLP
- 4 groupes en spécialité mathématiques
- Ouverture d'un groupe de « mathématiques spécifique » (1,5h)

M. MEUNIER demande une précision sur les effectifs prévisionnels du groupe de mathématiques spécifique.

M. LESACHER fait état d'un groupe de 28 élèves pour le moment.

- Rééquilibrage des groupes d'histoire-géographie en anglais et SVT en anglais.
- 1 seul groupe en LVB allemand
- Pas de dédoublement en enseignement scientifique (SVT et physique-chimie)

Niveau Terminale (205 élèves) :

- 2 postes complets en philosophie (transfert de 2 heures d'EMC d'histoire-géographie vers philosophie).
- 3 groupes de spécialité mathématiques.

M. MEUNIER et Mme HAMEL remarquent que la DHG finance deux heures de norvégien alors que ces heures devraient être financées par la dotation spécifique de 21,5 heures fléchée pour l'enseignement du norvégien.

M. LESACHER conclut cette présentation en précisant qu'il est en phase de dialogue avec la DOS pour obtenir des moyens complémentaires. Il ajoute que les 1,5h de « mathématiques spécifiques » sont financées en heures postes.

M. ABRAHAM demande si les « mathématiques spécifiques » sont cumulables avec les options langues.

M. LESACHER répond que le cumul est difficile car contraint par la réalisation des emplois du temps.

Mme HENRY-PICARD regrette que cette nouvelle « option » ne soit pas cumulable avec l'euro.

Mme DOMINGUEZ précise les finalités de cet enseignement de mathématiques qui permettra entre autres à des élèves de première de pouvoir suivre les mathématiques complémentaires en terminale.

Mme MULLER fait lecture d'une motion sur le manque de moyens prévus à la rentrée 2022. La demande est faite de porter cette motion au vote du conseil d'administration(Cf. annexe)

VOTE: 12 POUR, 6 ABSTENTIONS, 0 CONTRE

4- Echange avec la Norvège 2022-2023

M. MEUNIER, professeur coordonnateur avec Mme MULLER, présente les grandes lignes du projet :

- 18 élèves de première concernés.
- Objectif double : renouer avec le lycée d'Asker et sensibiliser les élèves au Développement durable via une thématique autour des oiseaux.
- Echange avec les élèves norvégiens :
 - 12 au 19 octobre 2022 : accueil des élèves norvégiens à Bayeux
 - 22 au 29 mars 2023 : voyage des élèves du lycée Alain Chartier en Norvège.
- Mise en place d'actions : Club Norvège, productions sur le thème du développement durable.
- Budget : Cf. annexe
 - Recettes prévisionnelles de 900 euros correspondant à des actions menées par les élèves, dans le cadre du foyer
 - Le lycée financera les dépenses d'accueil des correspondants en octobre 2022 (sorties à Asnelles et Caen, atelier illustrateur, etc...) et inversement
 - Budget prévisionnel du voyage en Norvège : 8700 euros et participation financière par élève de 385 euros.
 - Mme VIAL précise que le budget peut évoluer en fonction du montant des recettes.

Mme CHAUVEL demande si la part collective du Pass culture peut servir pour ce projet.

Pas de réponse précise apportée.

VOTE sur la convention d'échange avec le lycée d'Asker : 18 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

VOTE sur le budget prévisionnel du voyage de mars 2023 : 18 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

5- Convention avec Pickles Company.

Mme CAPEL rappelle que « Pickles Company » est une troupe de théâtre sollicitée par le lycée depuis plusieurs années. Ce projet est réservé aux élèves de 1ère et terminale suivant la spécialité LLCE.

Le budget prévisionnel s'élève à 978 euros.

M LESACHER demande aux membres l'autorisation de signature de cette convention pour la réservation du théâtre en anglais qui aura lieu en décembre 2022.

VOTE sur la convention avec Pickles Company : 18 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

II. ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

1- Concessions de logement 2022-2023

Le lycée dispose de quatre logements : agent d'accueil, proviseur, proviseur adjoint, adjointe gestionnaire.

La répartition des logements par emploi est reconduite pour l'année scolaire 2022-2023

Les logements du proviseur adjoint et de l'adjointe gestionnaire sont vacants pour cause de renouvellement des dérogations à l'obligation de loger pour Nécessité Absolue de Service.

Deux demandes ont été faites pour les occuper à la rentrée 2022 : un professeur du lycée Arcisse de Caumont et un couple de professeurs.

Une autorisation de signature de deux conventions d'occupation précaire sur les logements proviseur-adjoint et adjointe gestionnaire est soumise au vote pour l'année 2022-2023.

VOTE sur les concessions de logement : 18 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

2- Conventions de mise à disposition des locaux 2022-2023

Ces mises à disposition de locaux sont à titre gracieux pour les utilisateurs récurrents : associations de l'établissement, collège Alain Chartier, UIA, EFS, DSDEN... L'autorisation de signature de ces conventions de mise à disposition des locaux est soumise au vote.

VOTE sur les autorisations de signature de ces conventions : 18 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

3- Renouvellement et nouveaux contrats d'assistant d'éducation.

3 assistants d'éducation (AED) souhaitent renouveler leur contrat pour l'année 2022-2023.

M. LESACHER présente les modalités du contrat de « cdisation » d'AED en précisant que des éléments complémentaires seront apportés lors de la commission du 6 juillet. Un CDI est prévu pour la rentrée.

Mme HAMEL demande si les deux candidats qui souhaitent ce CDI ont été rencontrés.

M. LESACHER répond qu'il a bien rencontré les deux AED qui souhaitent un CDI.

Mme MULLER demande si c'est un choix personnel de ne pas avoir « cdiser » les deux.

M. LESACHER répond par l'affirmative en remettant ce dispositif dans son contexte initial de lutte contre le harcèlement.

VOTE sur le contrat de « cdisation » : 17 POUR, 0 ABSTENTION, 1 CONTRE

VOTE sur le renouvellement des contrats : 18 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

VOTE sur le nouveau contrat : 18 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

III. SERVICE RESTAURATION

1- Tarifs restauration 2022-2023

Mme VIAL rappelle que les tarifs de restauration sont fixés par la Région et permettent une homogénéisation de la tarification entre les établissements normands, engagée depuis 2018. La périodicité des forfaits passe de 35 à 32 semaines de manière à s'adapter au calendrier du lycée sur le troisième trimestre. Si un élève souhaite déjeuner au-delà des 32 semaines, il paiera le tarif ticket.

M. MEUNIER souligne que le prix du repas va augmenter.

M. LESACHER précise que le lycée sera attentif à chaque situation et proposera une aide du Fonds social. Pour le moment, très peu de demandes d'aide sont faites.

M. TASSIN ajoute que le coût du repas augmente fortement : « si le forfait n'augmente pas, le prix augmente fortement ».

M. MEUNIER demande si des déductions sont réalisées en cas d'absence d'un élève.

Mme VIAL expose les motifs qui donnent lieu à des remises d'ordre, en application du règlement régional : absence de plus de 15 jours avec certificat médical, stage, isolement COVID, etc.

Mme MULLER demande qui fixe les tarifs.

Mme VIAL réaffirme que les tarifs votés par la région sont présentés pour information au CA. Elle ajoute que les tarifs des commensaux et des élèves dont les cours se poursuivront au-delà de la 32^{ème} semaine, votés le 4 juillet en commission permanente régionale seront notifiés dans les prochaines semaines à l'établissement.

Mme DUPONT explique que ce tarif fixé par la Région répond au principe d'égalité de traitement entre les établissements scolaires.

A compter de la rentrée 2022, le tarif du ticket applicable sera de 4.10 € sur l'ensemble du territoire normand

VOTE sur le choix des quatre forfaits retenus : 18 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

2- Convention quadripartite relative au service de restauration

Cette convention est votée pour une durée de trois ans et concerne les conditions d'accueil des collégiens à la restauration du lycée, l'articulation entre les différentes collectivités, la surveillance du réfectoire, les modalités des PAI signés par le proviseur. Désormais, le Conseil départemental intervient dans les investissements de la restauration.

VOTE sur l'autorisation de signature de cette convention quadripartite : 18 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

3- Convention groupement d'achat régional

Dans le cadre du plan « je mange normand », la région a sollicité le lycée, très engagé dans l'approvisionnement local depuis plusieurs années, d'expérimenter avec 13 autres établissements une centralisation des achats sur deux familles de produits : la viande et les produits laitiers. C'est une structure innovante avec une gouvernance partagée et la région comme coordonnateur principal.

Ce marché qui devrait démarrer en 2023 sera alloué par bassins de production avec pour objectif de rechercher les producteurs locaux qui seraient en capacité de répondre aux besoins exprimés. Chaque membre serait acteur de ses achats dans un cadre mutualisé.

Mme HAMEL demande si les achats respectent l'objectif des 20 % d'agriculture biologique. Et de préciser qu'il existe de très bons yaourts au lait de vache « bio » fabriqués au Molay Littry.

M. LESACHER répond que la difficulté de se fournir en produits « bio » est liée non seulement au coût mais plus encore de la capacité d'approvisionnement des producteurs pour une grosse structure.

VOTE sur la convention d'adhésion au groupement d'achat régional : 18 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

Bilan financier du FSE (initialement prévu en point 6 du chapitre Activité Pédagogique)

Mme GUIBOUT, CPE, dresse un compte rendu exhaustif du bilan financier du FSE. Le bilan est à l'équilibre avec, cette année, d'importantes dépenses d'investissement : achat d'un babyfoot, d'une table de tennis de table, des tables extérieures.

M. LESACHER remercie Mme GUIBOUT pour les actions menées au lycée.

M. LESACHER termine par un point information :

- Evaluation de l'établissement sur l'année 2022-2023. M. LESACHER en précise les modalités.
- Demande de l'ouverture d'une section STL (partie chimie) pour la rentrée 2023 afin de s'adapter à la mixité des publics et donner une nouvelle dynamique à l'établissement.

En conclusion, M. LESACHER remercie l'ensemble des personnels pour l'année écoulée en étant conscient des difficultés liées au contexte.

Fin de la séance.

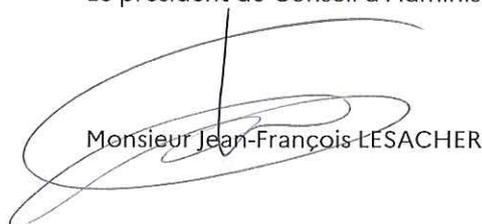
Le conseil est clôturé à 20h55

Le secrétaire de séance,



Monsieur Mathieu FABRE

Le président du Conseil d'Administration,



Monsieur Jean-François LESACHER